



LA PAROLE EST A...

Marcelle RAMONET,

Présidente du Conseil National du Bruit



Marcelle RAMONET, Députée du FINISTERE, 1^{re} adjointe au maire de QUIMPER, a été nommée le 25 avril 2003 présidente du Conseil national du bruit par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable.

Un arrêté du 25 avril 2003 (JO du 15 juin) nomme de nouveaux membres au sein du Conseil National du Bruit.

Préoccupation première pour 54 % des Français résidant dans des communes de plus de 50 000 habitants, comme le confirme l'enquête de l'INSEE d'octobre 2002, le bruit est une nuisance majeure qui n'est pas toujours appréhendée comme telle, alors que ses excès constituent un préjudice à la qualité de vie et, même, à la santé de nos concitoyens.

Le bruit est, également, un facteur important d'inégalité sociale, tant les plus défavorisés d'entre nous sont, souvent, les premiers touchés.

Si les questions environnementales apparaissent, en général, complexes et d'une grande technicité, affaire de spécialistes, il convient de ne jamais oublier ceux pour qui le bruit n'est pas seulement un concept mais une réalité parfois intolérable. Il s'agit donc de prendre en compte cette double inégalité sociale et écologique et d'appliquer les principes du développement durable : concilier écologie et économie, cette dernière étant potentiellement génératrice de nuisances.

Même si la lutte contre le bruit a progressé ces dernières années, le temps est sans doute venu, au-delà d'un état des lieux, de dégager de nouvelles perspectives et donner à la lutte contre le bruit une nouvelle impulsion.

Ma récente nomination à la Présidence du Conseil National du Bruit par la Ministre de l'écologie et du développement durable s'inscrit donc dans le cadre d'une relance de la politique de lutte contre le bruit. Elle trouvera sa traduction prochaine dans le plan d'action que Roselyne BACHELOT-NARQUIN dévoilera à la rentrée 2003.



Actualités

La loi du 31 décembre 1992 définit les grandes orientations et constitue le fondement du dispositif réglementaire ainsi que de toute action publique, tant en matière de prévention que de résorption du bruit. Un bilan exhaustif en a d'ailleurs été dressé, il y a quelques mois, lors du « Colloque sur les 10 ans de la loi bruit » organisé par le CNB.

La loi « bruit » - complétée depuis par près de 50 textes -, répond globalement aux objectifs initiaux. Pour autant, il ne s'agit pas de se satisfaire de la situation présente. Dès lors, un des objectifs doit résider dans une meilleure application sur le terrain de cette réglementation, notamment en la faisant mieux connaître, mais aussi en suscitant des comportements plus « citoyens ».

S'il n'y a pas de nécessité à remettre en cause les fondements de ce dispositif, il y a lieu de le compléter sur certains aspects réglementaires et de le renforcer par la mise en œuvre de politiques préventives (information, sensibilisation et éducation) et d'actions curatives volontaristes, notamment en matière de transports terrestres et d'aviation.

Comme la ministre de l'écologie et du développement durable l'a rappelé en décembre dernier, la lutte contre le bruit doit se poursuivre avec une échéance importante et selon des axes essentiels.

En effet, la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, qui ouvrira des perspectives nouvelles pour l'évaluation de l'exposition des populations au bruit, la connaissance et la gestion des nuisances sonores doit être transposée d'ici juillet 2004.

Les actions à mener, que nous connaissons tous, concernent principalement la protection des riverains des infrastructures terrestres et aéroportuaires et la lutte contre le bruit au quotidien.

La première nécessite une amélioration des matériels, un renforcement des règles d'exploitation mais surtout la mise en place de crédits importants.

La seconde recouvre des réalités très différentes allant du bruit des deux roues aux nuisances sonores générées par les comportements ou les activités bruyantes. Elle passe par le développement de techniques ou de matériaux nouveaux mais également par l'éducation des plus jeunes et l'information des élus, des professionnels et des citoyens. En tant qu'élue locale je suivrai cette question avec le plus grand intérêt car je considère que les collectivités doivent être, plus encore, un maillon fort dans la lutte contre le bruit au quotidien. ...

VIENT DE PARAÎTRE

Développement durable ?

Doctrines, pratiques, évaluations

Jean-Yves Martin

La crise environnementale que connaît actuellement la terre marque les limites de la science et du progrès technologique et remet en cause nos savoirs et nos certitudes. Cette crise écologique s'accompagne à l'échelle de la planète d'une aggravation des inégalités entre pays du sud et pays du nord, signe patent d'un certain échec du développement.

Si l'environnement physique et biologique a été au cœur des discussions du Sommet de la Planète, tenu à Rio de Janeiro en 1992, le Sommet de Johannesburg d'août 2002 visait, quant à lui, à concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux dans une nouvelle démarche : le développement durable.

Les contributions réunies dans cet ouvrage questionnent les différents aspects du développement durable : les doctrines qui le sous-tendent, l'évolution des pratiques locales face au discours dont il est porteur, enfin son insertion dans les grands enjeux de la mondialisation.

Cet ouvrage montre explicitement que questionner le développement durable c'est aussi le remettre en question.

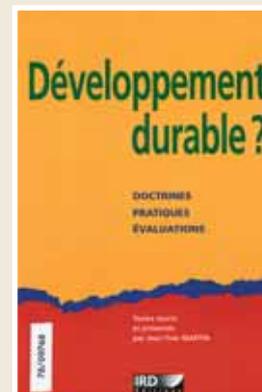
346 pages, 25 Euros TTC

ISBN : 2-7099-1502-2

Coéditeur : IRD Éditions

Tél. : 01 48 03 76 06

<http://www.ird.fr>



Le guide gastronomique Zagat : les clients donnent leur avis

Zagat est le seul guide gastronomique qui permet aux clients de noter eux-mêmes les restaurants (situés uniquement à Paris malheureusement). Pour cette nouvelle édition, 1 812 gastronomes ont été conviés à donner leurs avis.

Pour 60 % d'entre eux, c'est le mauvais service qui constitue le facteur le plus irritant dans un restaurant. Viennent ensuite la fumée 17 %, le bruit 8 %, la cuisine 4 % et les sonneries des mobiles 3 %...

15,00 Euros

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

www.zagat.com (en anglais)

Zagat Paris restaurants (guide en anglais)

Éditeur : Zagat Survey

ISBN : 1 570 064 911



Actualités : CNB

... Mes prédécesseurs ont tous contribué à ce que le Conseil soit doté d'une capacité d'expertise et de réflexion reconnue dans le domaine de la lutte contre le bruit, et je les en remercie. Grâce à eux et à tous les experts siégeant au CNB, cette instance a toujours été considérée comme un interlocuteur fiable dont les avis et les recommandations sont attendus, et il doit le rester.

Le CNB est un lieu privilégié et essentiel. C'est celui où des acteurs de la lutte contre le bruit, qui dans leur quotidien ont souvent des intérêts divergents, se retrouvent pour débattre, réfléchir ensemble et œuvrer de concert... et ils y parviennent, facilitant ainsi la prise de décision politique.

C'est, ensuite, le lieu unique rassemblant les compétences de toutes natures, fort utiles s'agissant de dossiers qui sont souvent éminemment politiques mais également très techniques et complexes.

C'est, enfin, un lieu d'écoute où la société civile peut se faire entendre.

Pour ma part, je mènerai à leur terme les réflexions thématiques en cours : évaluation acoustique de l'habitat existant, bruit de voisinage, bruit au travail, musique amplifiée en plein air et aviation légère.

Le plan d'action bruit que la ministre de l'écologie et du développement durable publiera dans les semaines qui viennent constituera une « mine » de pistes de réflexion pour le CNB. Je m'attacherai, également, à ce qu'au travers de ses actions et ses travaux futurs, le CNB contribue concrètement et efficacement à l'amélioration la qualité sonore de l'environnement de chacun, quelle que soit la nuisance sonore qui le concerne.

Mon engagement en faveur de la lutte contre le bruit sera total et déterminé dans l'esprit des vœux exprimés par le Président de la République, le 18 avril 2002 à Avranches : « L'heure n'est plus à la prise de conscience. L'heure est à l'action. Tout est une question de volonté, placée au service d'une philosophie pour l'homme : l'écologie humaniste. Une écologie qui reconnaît la place centrale de l'homme sur la planète, et l'étendue de ses responsabilités. Une écologie concrète qui cherche à améliorer notre quotidien, tout en préservant les grands équilibres planétaires. Une écologie ouverte, qui inspire des règles rigoureuses, lorsque c'est nécessaire, dans le respect des libertés individuelles. Il s'agit d'inventer un nouveau mode de développement, un nouvel art de vivre où la qualité l'emporte sur la quantité, où l'environnement, l'économie et le social sont placés sur un pied d'égalité. Il s'agit de conduire le développement durable et de lui donner un contenu concret : c'est la mission historique de nos générations en ce début du XXI^e siècle que de protéger l'environnement, bien commun de l'Humanité ».

Contact :
 Marie-Hélène Leroy,
 Secrétaire générale du CNB,
 20, Avenue de Ségur,
 75302 PARIS 07 SP,
 Tél. : 01 42 19 15 36,
 Fax : 01 42 19 14 65

Les métiers de la nature et de l'environnement

La protection de la nature, la gestion des ressources naturelles le traitement des pollutions sont au cœur de l'actualité.

Les professionnels qui s'y consacrent ? Des spécialistes de l'eau, des déchets, des forêts et de l'air, des animateurs nature, des paysagistes, des juristes, des acousticiens... Découvrez-les tous dans ce guide.

Dans le Cédérom distribué avec cette brochure, vous trouverez tous les établissements préparant aux diplômes et aux métiers de la nature et de l'environnement. Diverses entrées sont possibles : par secteur, par niveau d'études...



128 pages + 1 cédérom, 12 Euros
 Collection : Parcours construire son avenir
 ONISEP VPC
 BP 86 Lognes
 77423 Marne-la-Vallée CEDEX 2
www.onisep.fr